

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-101

OBJET : Détermination du résultat de l'exercice 2015 de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne - Budget Annexe Assainissement.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 6 juin 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CHETARD Catherine | - LE GUILLOU Patrick |
| - ADOMO Caroline | - CIPRIANO Philippe | - LEBEAU Pierre |
| - AMAR Sophie | - CLODONG Nicolas | - LIBERT-ALBANDEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - COCQ François | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEAUDOUIN Patrick | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DEGRASSAT Alain | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - DROUVILLE Sylvain | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - FACCHINI Monique | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FAUTRE Christian | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PARRAIN Mary France |
| - CAILLEREZ Adrien | - GAILHAC Benoît | - PETTENI Henri |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PIO Régis |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - RASETTI Christine |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - ROESH Germain |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHARDIN Sylvie | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHAULIEU Stéphane | - LE BIDEAU Dominique | - VOGUET Jean-François |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DOSNE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur ROESH Germain
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-101-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CAMBON Christian
- DELECROIX Pierre-Michel
- DUVAUDIER Michel
- JEANNE Laurent
- LACHELACHE Nassim
- PASTERNAK Jean-Jacques
- RISPAL Yoann
- SEMO Igor
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 80 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-101- DE Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS-EST-MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 JUIN 2016

OBJET : Détermination du résultat de l'exercice 2015 de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne - Budget Annexe Assainissement.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif portant sur le budget annexe assainissement pour l'exercice 2015,

CONSIDERANT que le Conseil de Territoire a approuvé le compte administratif portant sur le budget annexe assainissement de l'ex-CAVM pour l'exercice 2015,

CONSIDERANT que le résultat de l'exercice 2015 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à 751 387,73 € auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2014 de 313 582,52 € ce qui porte le résultat cumulé 2015 au montant de **1 064 970,25 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à - 1 266 510,91 € auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2014 de + 42 442,05 € et les restes à réaliser 2015 de -37 705,69 € (dépenses) et +354 429,00 € (recettes) ce qui porte le résultat cumulé 2015 au montant de **-907 345,55 €**,

CONSIDERANT que le résultat cumulé des deux sections du budget d'assainissement 2015 est donc égal à **157 624,70 €**,

CONSIDERANT qu'il convient que le Conseil de Territoire prenne acte du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de l'ex-CAVM,

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe assainissement de l'ex-CAVM tel qu'indiqué ci-dessus.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-101-
DE
Date de réception préfecture :